

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE TRANSPARENCE 2019

Voté par
le conseil
d'administration
du 21 avril
2020



Scam*

2019-2020 : TURBULENCES ET RESPONSABILITÉS

À l'heure où j'écris, nous sommes au plus fort d'une crise sanitaire qui aura des répercussions, c'est une évidence désormais, sur l'ensemble de l'activité en 2020, mais aussi en 2021. Cette crise survient à un moment où nous avons déjà traversé plusieurs turbulences. Renégociation de droits d'auteur avec les principaux diffuseurs, négociations sur la retraite, et la remise du rapport Racine révélant la fragilité de nos métiers d'autrices et d'auteurs.

Signe des temps, les autrices et les auteurs s'organisent pour défendre collectivement leurs droits et faire entendre leur voix par le biais d'organisations professionnelles comme la Garrd et la Guilde des Vidéastes que le conseil d'administration de la Scam a décidé de soutenir. C'est aussi le signe de la structuration de nos filières professionnelles. Il est temps d'établir un dialogue constructif qui assure la prospérité et la pérennité de nos secteurs d'activité tout en garantissant des conditions salariales et de travail à la hauteur de nos attentes.

La crise du Covid nous le montre : nous sommes interdépendants au-delà de tout ce que nous pouvons imaginer. Et il n'est pas question ici d'aile de papillon provoquant un tsunami, mais de l'engagement de la responsabilité de chacun des acteurs vis-à-vis des autres. Les discussions que nous avons amorcées avec les syndicats de producteurs et France Télévisions autour d'une charte tripartite des bons usages et des bonnes pratiques, vont précisément dans ce sens. De notre capacité à avoir un dialogue fort et constructif dépend l'avenir de nos professions. Et cela est valable pour tous les répertoires de la Scam.

Cette responsabilité, c'est aussi celle de la Scam à l'heure de la crise. Consciente de ses effets



Photo Matthieu Raffard

immédiats et profonds sur nos professions, la Scam a mis en place un fonds d'aide sociale d'urgence pour ses autrices et auteurs dont les projets professionnels en cours ou à venir ont été annulés ou reportés sine die, et qui ne peuvent pas faire face. Ce fonds fonctionnera jusque fin décembre pour amortir les effets de cette crise.

Je tiens à saluer l'engagement des salariés de la Scam qui, à distance et confinés, n'ont pas ménagé leurs efforts pour garantir la continuité des services auprès des autrices et des auteurs. Ce qui est sûr, c'est que nous resterons vigilants pour aider les plus vulnérables d'entre nous, et pas seulement, à sortir de cette crise.

Quelle joie sera de nous retrouver déconfinés, – quel mot et quelle époque ! –, déconfinés donc, et heureux, heureuses, de nous revoir, libres de nous saluer et de nous embrasser, et je l'espère en bonne santé, prêts à aborder l'avenir avec force et conviction.

Laëtitia Moreau
Présidente de la Scam

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 2. L'éditorial de la Présidente | 24. Les actions culturelles et sociales |
| 3. L'éditorial du Directeur général | 30. La Scam Belgique |
| 4. L'actualité | 31. La Scam Canada |
| 8. Les auteurs et autrices | 32. Le conseil d'administration
et les commissions |
| 10. Des œuvres et des droits | 34. La représentation de la Scam |
| 18. La gestion | |

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 21 avril 2020 en présence de : Lise Blanchet, Brigitte Chevet, Leïla Djitli, Stéphanie Elbaz, Amalia Escriva, Geneviève Guicheney, Patrick Jeudy, Sonia Kronlund, Alain Kruger, Rémi Lainé, Karine Le Bail, Alain Le Gougec, Virginie Linhart, Renaud Maes, Marie Mandy, Laëtitia Moreau, Emmanuel Moreau, Benoît Peeters, Jérôme Prieur, Bénédicte Van der Maar.

Étaient représentées : Colette Fellous, Brigitte Hansen, Florence Martin-Kessler.

CHÈRES AUTRICES, CHERS AUTEURS,

Je vous écris en plein confinement et je lis dans le journal que la télévision classique, historique, linéaire, bref la télévision du XX^e siècle a repris du poil de la bête. Une heure de plus par jour et davantage de jeunes. Les plateformes type Netflix, sans parler de Disney qui démarre, séduisent évidemment les familles recluses chez elles mais pas au détriment des chaînes traditionnelles.

Qui l'eût cru ? Simple effet passager de la pandémie ou retour en grâce ? Bien trop tôt pour le dire. Mais quoi qu'il en soit, coronavirus ou pas, l'environnement des médias et de la culture est bouleversé depuis des années par les changements des usages et la Scam y fait face.

Les professions que nous représentons, qu'elles œuvrent pour la télévision, la radio, l'édition, la presse, la photographie, l'illustration, la traduction, le web... sont de plus en plus fragiles. Toutes les études que nous avons publiées pour chacun de nos répertoires montrent clairement une fragilisation des conditions de travail. La constitution de collectifs d'auteurs et d'autrices, comme la Garrd dans l'audiovisuel ou la Ligue des auteurs professionnels pour l'écrit, expriment un ras le bol et une angoisse de l'avenir.

La Scam est aux côtés de ses membres pour défendre leurs intérêts moraux et professionnels. Que ce soit au niveau européen où le combat sur les droits d'auteur mené avec les autres sociétés de gestion collective a porté ses fruits ou au niveau hexagonal avec la défense du service public ou la retraite des auteurs, votre société s'est mobilisée sans compter.

La transformation du service public est une bonne chose si elle permet à France Télévisions et Radio France de devenir des médias numériques créatifs et puissants. Mais là où le bât blesse, c'est sur le manque d'ambition de l'État en termes de moyens. Une



Photo Thierry Ledoux

gestion purement comptable de l'audiovisuel public ne répond pas à l'ambition de donner au service public tous les moyens face à une concurrence effrénée des plateformes.

Sur le plan social, la question des retraites est évidemment au premier plan des dossiers qui mobilisent la Scam aux côtés des organisations professionnelles du secteur. Tout n'est pas encore réglé loin de là mais de proche en proche, compte tenu de la mobilisation, le Gouvernement a commencé à prendre en compte les particularités des métiers de la culture. Il faut saluer sur ce point le soutien que nous avons obtenu au Parlement.

Dans ce contexte mouvant et particulièrement incertain au moment de rédiger ce rapport, je veux me réjouir de la bonne tenue de nos perceptions et de nos répartitions. Même si, il est important de le souligner, nous assistons à un tassement des perceptions dites « récurrentes » c'est-à-dire liées à l'exécution normale des accords conclus avec les exploitants.

Je salue les équipes de la Scam dont le sens du service aux auteurs et autrices ne faiblit jamais. Et formule pour vous le vœu, une fois passée l'épreuve du Covid 19, que vous retrouviez le chemin de la création.

Hervé Rony

Directeur général de la Scam

La Scam face au Covid 19 À la suite des annonces gouvernementales, la Scam a mis en place un plan de continuité d'activité. Les locaux ont été fermés sine die et 85 % des effectifs ont été mis en télétravail. La société a pu ainsi poursuivre l'essentiel de ses missions, en particulier les adhésions, les déclarations d'œuvres et les répartitions de droits. En revanche, les activités culturelles de la Maison Agnès Varda ont été arrêtées. La Scam, indépendamment des mesures interprofessionnelles demandées au Gouvernement, a mis en place des aides d'urgence, assoupli le paiement des droits (avances et versements anticipés) et s'est associée aux aides exceptionnelles du CNC et du CNL. Sur le plan économique, la Scam devra faire face, avec décalage dans le temps à une baisse de ses perceptions en raison de l'arrêt d'une grande partie de l'activité économique. À ce jour, il est trop tôt pour l'évaluer mais cela pèsera sur l'exercice 2021.

L'ACTUALITÉ DEUX MILLE DIX NEUF

1. EN FRANCE

Négociations des droits

La Scam doit faire face à la renégociation de ses principaux contrats de gestion de droits. Après Canal Plus en 2018, elle a dû renégocier un nouveau contrat avec France Télévisions, la SACD ayant rompu unilatéralement le précédent accord que les sociétés d'auteurs avaient conclu ensemble en 2010. Par ailleurs, TF1 a dénoncé son accord avec effet au 31 décembre 2020 et M6, sans l'avoir encore dénoncé, a manifesté son intention de négocier une baisse des rémunérations.

Charte des usages professionnels documentaire

La Scam a initié une renégociation de la charte des usages professionnels signée en 2015 avec les syndicats de producteurs, la SRF et Addoc. Son texte a été mis à jour et un glossaire de l'écriture documentaire y a été introduit. L'élaboration de ce dernier a mobilisé les membres de la commission audiovisuelle. La discussion a permis de définir de façon

commune avec les signataires, les termes utilisés dans le secteur documentaire. La charte actualisée et augmentée du glossaire a été signée le 24 janvier 2020 dans le cadre du Fipadoc à Biarritz.

Projet de loi audiovisuel

Tout au long de l'année, la Scam a participé aux concertations pour élaborer le projet de loi « relatif à la communication audiovisuelle et la souveraineté culturelle à l'ère numérique ». Elle a défendu l'idée d'un renforcement de l'audiovisuel public à l'aune de la transformation numérique du secteur, et surtout celle de ses moyens. Elle a aussi soutenu une transposition de la directive sur le droit d'auteur qui aille dans le sens des intérêts des auteurs, des autrices et de la protection de la création. De la publication de l'avant-projet au dépôt du projet de loi en décembre, la Scam n'a eu de cesse de faire entendre le point de vue des auteurs et des autrices auprès des pouvoirs publics.

Création audiovisuelle en régions

La Scam a tenu avec succès la quatrième édition de ses rencontres professionnelles « Territoires et création » afin de prendre le pouls de l'audiovisuel en régions. Le 20 novembre. Roch-Olivier Maistre, président du CSA, a introduit les rencontres qui portaient sur le bilan de la réforme territoriale et sur l'avenir de France 3 Régions. À cet égard, la Scam a publié un communiqué à son issue pour défendre l'idée d'un renversement de sa logique des décrochages, à savoir faire de France 3 une chaîne régionale avec des décrochages nationaux et non plus l'inverse.

Cinéma documentaire

La Scam a constitué en son sein un groupe de travail dédié au cinéma documentaire et milite auprès du CNC pour défendre ce genre. Elle a notamment proposé une meilleure prise en compte des images préexistantes et des repérages filmés. Elle a participé à la concertation sur l'écriture des longs métrages lancée en juillet. Dans ce cadre, elle demande que l'aide à la conception soit étendue au documentaire et qu'une rémunération effective sur les recettes salles soit mise en place pour les auteurs et les autrices.

Fonds de soutien à la création sonore

À l'initiative de la Scam, le ministère de la Culture a annoncé en octobre le lancement d'une « mission de réflexion prospective » sur la mise en place d'un soutien public destiné à la création sonore (podcasts et radio). La mission a été confiée à François Hurard, inspecteur des affaires culturelles, que les membres de la commission des œuvres sonores ont reçu le 2 décembre.

Vidéastes du net

La Scam ayant des accords avec des plateformes telle que YouTube, des centaines de vidéastes du net ont adhéré à la Scam pour percevoir leurs droits relatifs à la mise en ligne de leurs vidéos. Les droits de ces vidéastes ont été un des grands enjeux de la directive européenne sur les droits d'auteur adoptée par le parlement de Strasbourg. Une soirée « Scamesque » a été organisée en septembre pour signifier à ces vidéastes combien la Scam est aussi leur maison.

Rapport Racine

Le ministre de la Culture a lancé une mission de « réflexion sur l'auteur et l'acte de création » confiée à Bruno Racine (Cour des comptes, ex-BnF). La Scam, auditionnée, a rendu compte des différentes enquêtes qu'elle a menées dans les divers répertoires qu'elle représente. Toutes montrent une fragilité latente du métier d'auteur. Elle a fait part de son souhait d'avancer rapidement dans la négociation d'accords professionnels pour améliorer cette situation et instaurer notamment une rémunération proportionnelle minimum dans les secteurs du livre et de l'audiovisuel.

Conseil permanent des écrivains

Dans le prolongement du Tome 1 des États généraux du Livre, organisés par le Conseil permanent des écrivains en 2018, le Tome 2 s'est déroulé le 4 juin. Ces États généraux ont été l'occasion de dresser un bilan des réformes sociales et fiscales engagées par le Gouvernement mais aussi de débattre de la question de la rémunération des auteurs et autrices et du partage de la valeur au sein de la chaîne du livre.

La Scam a aussi poursuivi les discussions avec les éditeurs au sein du CPE. Deux groupes de travail ont été mis en place concernant la reddition des comptes et le partage de la valeur.

Droits des journalistes

Le 24 juillet, le Parlement a adopté une loi créant un droit voisin pour les éditeurs de presse transposant ainsi la directive sur le droit d'auteur. Les plateformes qui diffusent des articles de presse doivent dorénavant passer des accords avec les éditeurs de presse et/ou les agences afin d'obtenir une autorisation, et donc les rémunérer, à charge pour ces derniers de reverser une partie des recettes aux auteurs des contenus. Dans ce contexte, la Scam a œuvré pour promouvoir la gestion collective de ce droit et des reversements dus aux auteurs. Malheureusement, les éditeurs s'y sont refusés. Partis en ordre dispersé, ce droit voisin est maintenant menacé car Google et Facebook ont annoncé qu'ils n'exposeraient que ceux qui donneraient une autorisation gratuite. Le secteur de la presse et les pouvoirs publics ont déposé un recours devant l'Autorité de la concurrence.

Droits des auteurs d'images fixes

• Parlement de la photographie

Tout au long de l'année, le Parlement de la photographie s'est réuni à l'initiative de Marion Hislen, déléguée à la photographie au sein de la Direction générale de la création artistique. Lors de réunions informelles, de nombreux professionnels (dont des membres de la commission images fixes de la Scam) ont ainsi débattu de nombreux sujets notamment du photojournalisme et du financement de la création. L'objectif de définir des mesures concrètes pour remédier aux difficultés rencontrées dans la profession n'a, pour l'instant, pas abouti pour améliorer la situation des photographes. Les travaux se poursuivent notamment sur le suivi du respect des conventions cadre signées par certains éditeurs de presse avec le ministère de la Culture.

• Création du CNPAV

Le Conseil national des professions des arts visuels est une nouvelle instance rassemblant l'ensemble des acteurs des arts visuels et qui pourra être consultée par le gouvernement sur toute question intéressant ce secteur. La Scam, membre de ce Conseil, a assisté à sa première réunion en juin dernier en présence de Franck Riestter qui a rappelé combien il souhaitait améliorer la situation des auteurs et autrices.

• Étude sur la santé des photographes

L'étude, à l'initiative de la Saif, a été dévoilée lors du Festival Visa pour l'Image de Perpignan et accompagnée d'un débat. Elle montre les effets de la précarisation de la profession des photographes et des conséquences tant sur leur santé physique que psychique.

Protection sociale

• Compensation de la CSG

Un décret du 7 mai 2019 a prolongé pour l'année et pérennisé à partir de 2020, la mesure de soutien au pouvoir d'achat mise en place en 2018 afin de compenser l'augmentation de la CSG sur les droits d'auteur intervenue au 1^{er} janvier de la même année. En effet, les auteurs et les autrices n'avaient pas pu bénéficier des effets de la baisse de la cotisation chômage dont ils et elles ne s'acquittent pas.

• Réforme des retraites

La Scam a participé aux concertations qui se sont tenues avec le Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR) et le cabinet du ministre de la Culture concernant les effets du projet de système universel des

retraites sur celle des auteurs et autrices. Elle a alerté les pouvoirs publics sur les dangers de la réforme pour ces professionnels et a obtenu des améliorations significatives au projet de loi présenté en début d'année 2020. Parallèlement, la Scam a pris part à la concertation au terme de laquelle un accord a été trouvé pour qu'une part de la cotisation au régime de retraite complémentaire des artistes-auteurs professionnels (RAAP) soit à la charge des producteurs. Cette part est fixée à 25 % de la cotisation au RAAP pour les droits d'auteur versés par une société de production à un auteur ou une autrice au titre de son contrat de production audiovisuelle. Le décret est entré en vigueur le 1^{er} avril.

• Revenus accessoires

La Scam a pris part aux discussions relatives à la réforme de la circulaire sur les revenus accessoires. Afin de leur faire bénéficier du même régime que les droits d'auteur, la Scam propose que soient considérés comme telles, les rémunérations versées pour l'accompagnement des films en salle et les indemnités versées à des auteurs et des autrices dans le cadre de jurys.



2. EN EUROPE

Directive droit d'auteur

Après plus de deux ans, et en dépit d'une pression intense de la part des géants du Web, la directive « Droit d'auteur dans le marché unique du numérique » a finalement été adoptée le 26 mars 2019 par le Parlement européen. La Scam est restée pleinement mobilisée jusque dans les derniers instants de ce long combat. Cette directive renforce la responsabilité des plateformes à l'égard du droit d'auteur, et consacre des droits pour les auteurs (rémunération proportionnelle, transparence contractuelle, etc.).

La Scam participe activement aux réflexions menées autour de sa transposition dans la législation française. Elle a ainsi piloté un groupe de travail sur le sujet de la responsabilité des plateformes au sein de la SAA et a nourri les positions de celle-ci et du Gesac au sein des Stakeholder's dialogues, rendez-vous organisé par la Commission européenne, rassemblant les acteurs des filières de la création et du numérique afin d'accompagner la transposition de l'article 17. La concertation devrait déboucher en 2020 sur la rédaction de lignes directrices.

Directive CabSat2

La Scam a beaucoup soutenu l'adoption de la directive CabSat2, adoptée au

même moment. Cette directive qui concerne notamment la technique dite « d'injection directe » du signal émetteur des programmes audiovisuels, est importante pour la rémunération des ayants droit, en particulier celle des auteurs et des autrices. Elle clarifie une situation floue jusqu'alors, en responsabilisant à la fois les diffuseurs et les distributeurs de programmes qui seront ainsi obligés de négocier des contrats avec la Scam.

Nouvelle mandature

Un nouveau Parlement européen a été élu lors des élections du 26 mai 2019. Plusieurs rencontres, en groupe ou en tête-à-tête, entre des auteurs, des autrices et des parlementaires de tous bords politiques ont déjà eu lieu afin de les sensibiliser aux enjeux du droit d'auteur. À cet égard, la Scam s'est associée à la Sacem pour organiser les Journées de la création avec la SGDL, l'ADAGP, la Sofia, dans le cadre des Nuits de Fourvière.

Véritable université d'été de la création, ces deux journées ont permis de rassembler à Lyon, les 27 et 28 juin, des auteurs et autrices, des personnalités politiques et institutionnelles pour réfléchir ensemble à la place de la culture dans le cadre de la nouvelle mandature européenne qui commence.

LES AUTEURS DE LA SCAM

46 110 MEMBRES

(dont les personnes décédées)

37 % DE FEMMES

63 % D'HOMMES

Au cours de l'année 2019, 1 853 nouveaux auteurs et autrices ont rejoint la Scam qui compte désormais 46 110 membres (dont 628 au Canada et 3281 en Belgique). 37 % sont des femmes et 63 % des hommes. Parmi les nouveaux membres, la proportion des femmes monte à 43 % et 75 % ont effectué leur adhésion en ligne.

VENTILATION DES MEMBRES PAR GRADE ET RÉPERTOIRE

(hors personnes décédées et démissionnaires)

	Sociétaire	Sociétaire Stagiaire	Adhérent	Total	%
Femmes					
Audiovisuel	1 672	1 552	7 794	11 018	67,22
Sonore	759	371	1 884	3 014	18,39
Écrit	680	420	1 173	2 273	13,87
Images fixes	22	18	46	86	0,52
Total	3 133	2 361	10 897	16 391	
Hommes					
Audiovisuel	3 986	2 774	11 773	18 533	71,49
Sonore	1 123	569	2 369	4 061	15,66
Écrit	1 131	554	1 403	3 088	11,91
Images fixes	90	54	101	245	0,94
Total	6 330	3 951	15 646	25 927	
Total global	9 463	6 312	26 543	42 318	

ET AUTRICES



44 % des membres ont moins de 50 ans et la proportion atteint 85 % parmi les nouveaux membres. La tranche d'âge 20 à 30 ans est la tranche qui évolue le plus entre 2018 et 2019, avec + 17 % d'augmentation.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR ÂGES

(hors personnes décédées et démissionnaires)



Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, 24,3 % des membres de la Scam reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire de leurs activités.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉPERTOIRE

ET TYPE DE DROITS

Répertoire	Nature des droits				
	Audiovisuel	Sonore	Écrit	Images fixes	Autres*
Audiovisuel	14 397	303	5 498	412	6 480
Sonore	409	2 029	1 817	93	1 662
Écrit	273	169	5 024	441	813
Images fixes	45	0	134	340	5

* Les autres droits correspondent pour l'essentiel aux accords journalistes (FTV, AFP, INA, LCP-AN, Public Sénat et Radio France).

DES ŒUVRES

Entre résistance et innovation

La majorité des groupes médias audiovisuels français résiste en renforçant ses offres linéaires et en poursuivant sa mue digitale. Ainsi, en 2019, ces groupes ont affiché des résultats financiers en hausse, tant en termes de chiffre d'affaires que de rentabilité. La moyenne 2019 de la durée d'écoute quotidienne par individu demeure à un niveau élevé (3h46), grâce notamment aux chaînes de la TNT gratuite et aux performances des offres « preview » et « de rattrapage » sur les espaces numériques desdits groupes qui ont connu une croissance globale de 16 % du nombre de vues sur un an. La crise sanitaire liée au Coronavirus risque fortement de rebattre les cartes et plonger l'ensemble du monde audiovisuel, en particulier celui financé par les revenus publicitaires, dans une crise profonde avec de fortes implications dans la durée.

Les services audiovisuels à la demande, vidéos et sonores, ont continué leur progression, en nombre d'abonnés (6,7 millions pour Netflix fin 2019, largement leader sur le marché français) et en audience. Ainsi, plus de 2 millions de « SVoDistes » sont connectés aux différentes offres tous les jours aux heures de grande écoute. Ce succès s'accompagne d'un véritable développement par les plateformes historiques telle que Netflix, du financement de créations originales françaises, offrant de beaux succès d'audience comme la série documentaire *Grégory* de Gilles Marchand. Ce marché « non linéaire » va encore évoluer en 2020 avec le lancement de Salto, initiative française portée par France Télévision, TF1 et M6, et l'arrivée de l'offre du groupe américain Disney.

Dans le domaine de la création sonore, la Scam se réjouit des performances historiques de Radio France en 2019, 1^{er} groupe radiophonique français, qui confirme le rôle primordial du service public tant en linéaire

qu'en délinéarisé, comme l'en atteste le succès de France Culture dont les programmes n'ont jamais été autant écoutés en direct mais aussi par le biais des services digitaux de rattrapage. Car 2019 fut incontestablement l'année du podcast, tant en nombre de nouveaux services qu'en croissance du volume d'écoute. Fin 2019, 9 % des Français écoutaient au moins une fois par semaine des podcasts natifs, c'est-à-dire conçus spécialement pour le Web.

Enfin, le pouvoir législatif, européen et français a défini un socle de directives et de lois visant notamment à équilibrer les obligations réglementaires et fiscales entre les acteurs médias français et ceux de l'internet. Ainsi, les services de vidéos en ligne devront investir 25 % minimum de leur chiffre d'affaires réalisé en France dans la production française et européenne. Ces nouvelles obligations garantissent également une juste et proportionnelle rémunération des auteurs et des autrices, reconnaissant ainsi leurs indispensables contributions à l'économie des médias et de l'Internet.

La vitalité bien réelle de ce marché et de ses acteurs est le reflet d'une période intense de mutation non seulement économique et technologique mais aussi d'usage de la consommation des médias en France. Celle-ci se traduit par une fragmentation affirmée des offres de contenus, des formats à voir ou à écouter, des audiences et mécaniquement des financements. La Scam reste vigilante afin de s'assurer que les auteurs ne pâtissent pas de cette concurrence effrénée et que leurs droits ne deviennent pas une simple variable d'ajustement.

La Scam se renforce et s'adapte

La Scam a su faire preuve de réactivité et de clairvoyance face à ces transformations majeures.

Avec une collecte de droits d'auteur supé-

rieure à 110 millions d'euros, la Scam a connu une hausse de ses perceptions de 4,2 % par rapport à 2018. Ce niveau de perception masque des situations disparates entre les perceptions récurrentes et celles exceptionnelles liées à des régularisations de contrats sur plusieurs années ou à des règlements de litiges. Ainsi, là où les droits exceptionnels progressent de plus de 40 %, les revenus récurrents se stabilisent autour de 103 M€.

Si la Scam intensifie ses relations avec les nouveaux acteurs digitaux afin de développer les droits associés, elle a aussi cherché en 2019 à sécuriser et renforcer ses relations avec ses partenaires audiovisuels historiques dont les chaînes premium représentent encore plus de 40 % des droits perçus (TF1, France Télévisions, M6, Canal+ premium, Arte).

Ainsi, près d'une trentaine de contrats a été signée cette année avec le groupe Canal+, matérialisant juridiquement l'accord général trouvé en décembre 2017.

2019 a été aussi l'année du renforcement des liens de partenariat unissant France Télévisions et la Scam avec la signature d'un accord confortant les droits des auteurs du documentaire et du reportage jusqu'en 2022. Cet accord « media global » concernant à la fois les exploitations linéaires et non linéaires était essentiel pour les deux parties afin de donner de la vision à moyen terme alors que le groupe audiovisuel public connaît des transformations structurelles dans sa stratégie de contenus et de diffusion.

Ces deux contractualisations majeures doivent servir de modèle aux discussions que la Scam devra mener en 2020 avec le groupe TF1 dont le contrat arrivera à échéance en fin d'année. « Sécuriser » n'étant pas contradictoire avec « s'adapter » et « développer », la Scam a entrepris de renégocier certains de ses contrats avec les nouveaux acteurs du digital tel que Netflix afin d'adapter les droits perçus à la réalité de ces économies aujourd'hui matures et à l'utilisation de son répertoire.

ET DES DROITS

2020 doit être, à ce titre, une année charnière qui permettra de finaliser les négociations en cours, d'accompagner le développement des nouveaux acteurs du podcast par abonnement tels que Sybel, Majelan ou encore Binge Audio, et de préparer l'arrivée d'acteurs majeurs tels que Disney+ et Salto. Ce sera aussi le début des premières discussions avec le groupe Facebook désireux, en amont de la transposition de la directive européenne, de valoriser la création sur ces différents réseaux sociaux.

Stabilisation des droits versés

Avec 103,1 millions d'euros, 2019 marque une stabilisation du montant des droits répartis à un niveau élevé. Ce résultat témoigne de la bonne exposition du répertoire de la Scam et réaffirme sa volonté d'optimiser la répartition des droits.

Des efforts destinés à accélérer la répartition ont été menés et vont se poursuivre en 2020, avec en particulier l'objectif de parvenir à répartir les droits aux vidéastes dans un délai maximum de six mois après la mise en ligne de leurs œuvres.

Les premiers éléments du nouveau système d'information devraient être mis en place fin 2020 et permettre d'améliorer encore les services aux auteurs afin de fluidifier la déclaration, l'identification des œuvres et la répartition des droits afférents.

Parallèlement, la Scam poursuit l'apurement des soldes anciens avec notamment en 2019, le solde des exploitations de l'année 2009 sur les chaînes historiques. Signe positif de cette dynamique, les droits restant à affecter au 31 décembre sont en diminution pour la deuxième année consécutive.

Franck Laplanche
Directeur général adjoint

LES ŒUVRES DÉCLARÉES

93%

EFFECTUÉES EN LIGNE

(+ 4 points)

Le nombre d'œuvres déclarées en ligne poursuit sa progression, notamment en raison du volume très important des œuvres des auteurs vidéastes pour lesquelles la déclaration se fait quasi exclusivement en ligne.

235 573

ŒUVRES AUDIOVISUELLES

ont été déclarées au répertoire de la Scam en 2019, soit un chiffre en hausse de 66,4 % par rapport à 2018 (141 596). Celle-ci est due à l'accroissement des déclarations de nos auteurs vidéastes exploitées sur YouTube qui ont progressées de 93 %.

L'essentiel des déclarations concerne les exploitations 2018 et 2019. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 1 136 918 œuvres.

14 332

DÉCLARATIONS D'ŒUVRES RADIOPHONIQUES

ont été enregistrées en 2019, soit une augmentation de 16,7 % par rapport à 2018, portant ainsi à 156 490 le nombre total de déclarations. La principale hausse se situe sur les radios associatives.

Par ailleurs, de nouvelles déclarations d'œuvres sonores nous sont parvenues pour des podcasts natifs.

L'EXPLOITATION DES ŒUVRES

186 785

HEURES D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

ont été réparties en 2019 au titre des diffusions 2018, soit un volume relativement stable par rapport à l'année précédente :

- **14 720 heures pour les chaînes de télévision historiques** TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal+ Premium. Ces diffusions représentent 7,9 % du volume horaire total réparti ;

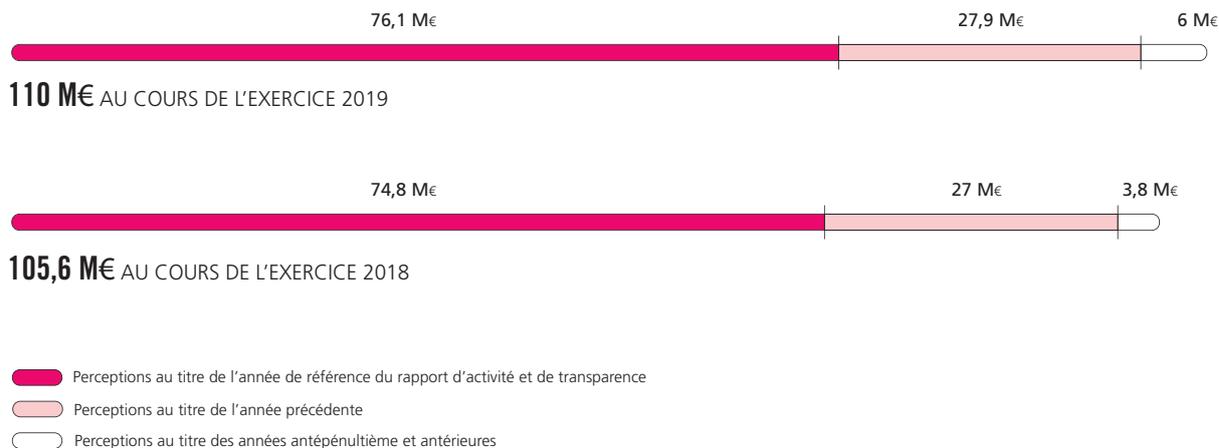
- **20 578 heures pour les chaînes de la TNT**, en baisse de 11 %. Cette diminution est essentiellement due à des problèmes de documentation ou à des déclarations tardives qui seront régularisées en mars 2020 ;

- **151 487 heures pour les chaînes thématiques distribuées sur les opérateurs** (hors délégations belge et canadienne), ce qui correspond à la plus grande part des exploitations (81 % du volume horaire total réparti) ;

- **55 226 heures d'œuvres radiophoniques ont été mises en répartition en 2019** au titre des diffusions 2018 sur les radios françaises, soit un volume stable (+ 0,7 %) par rapport à l'année précédente ;

- **12 121 auteurs et autrices d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition en 2019** au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt.

Au cours de l'année 2019, la Scam n'a refusé aucun octroi d'exploitation de son répertoire.



LA PERCEPTION DES DROITS

Au terme de l'exercice 2019, la Scam a collecté plus de **110 millions d'euros de droits d'auteur**, un montant en progression annuelle de **+4,2 %** après la baisse constatée en 2018.

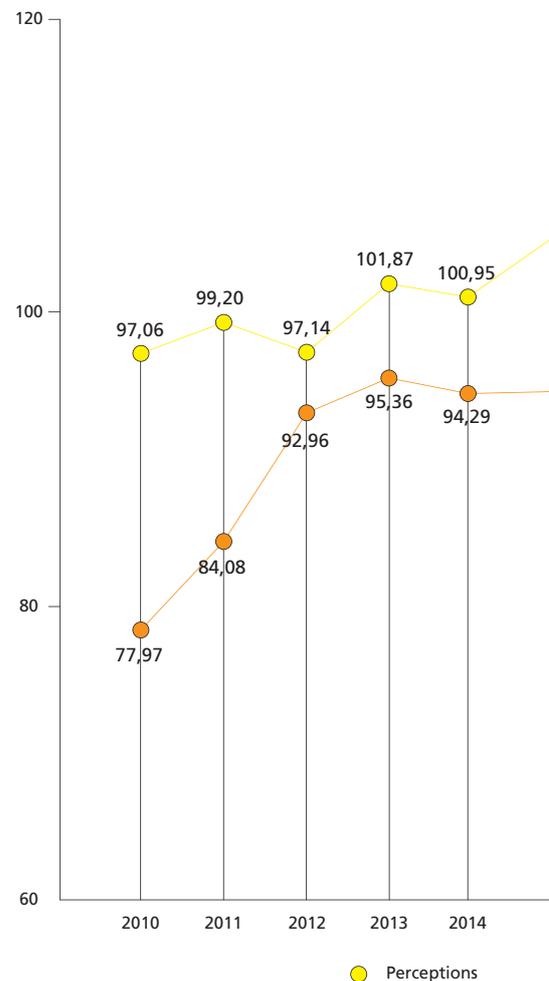
Cette hausse provient de décalages de reversements entre les exercices 2018 et 2019 concernant d'anciennes années d'exploitation maintenant complètement régularisées.

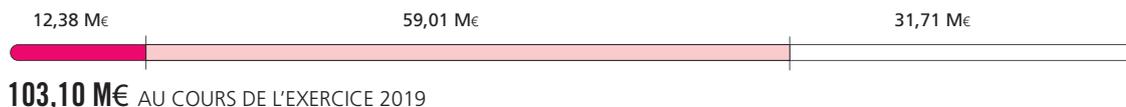
Il est donc important de relever que les perceptions de droits récurrentes, c'est-à-dire celles correspondant aux échéances normales de nos accords, restent, elles, sensiblement au même niveau qu'en 2018, confirmant la stabilisation constatée l'année dernière.

Dans le détail, les perceptions de 2019 se composent à 69 % d'encaissements au titre des exploitations de l'année N (contre 71 % en 2018) et à 25 % au titre des exploitations N-1 (contre 26 % en 2018).

Ce découpage s'explique par la périodicité de facturation des exploitants qui s'échelonne traditionnellement par trimestre, de telle sorte que les droits du 4^e trimestre de l'année N-1 sont encaissés au cours du 1^{er} trimestre de l'année N. Les droits concernant les années « N-2 et antérieures » représentent 5,5 % des collectes de 2019, contre 3,6 % en 2018. Cette différence s'explique par le niveau élevé des régularisations de droits qui ont eu lieu durant l'exercice, suite à la finalisation de plusieurs contrats.

ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS





- Répartitions au titre de l'année de référence du rapport d'activité et de transparence
- Répartitions au titre de l'année précédente
- Répartitions au titre des années antépénultième et antérieures

SUR 10 ANS ET DES RÉPARTITIONS

LA RÉPARTITION DES DROITS

En 2019, les sommes réparties aux auteurs et aux autrices atteignent 103,10 millions d'euros, soit un niveau stable par rapport à 2018.

Les droits répartis en 2019 concernent dans 12,01 % des cas des exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du 1^{er} trimestre 2019 des chaînes historiques françaises. Ces répartitions progressent de 7 % en raison notamment de la bonne exposition du répertoire de la Scam sur les chaînes du groupe France Télévisions.

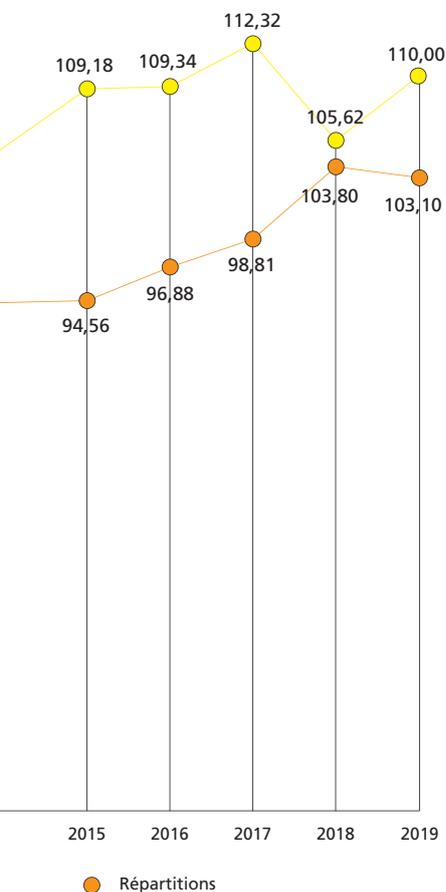
Les exploitations au titre de l'année précédente représentent 57,23 % des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2018 des chaînes historiques, les diffusions des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique.

Ces droits baissent de 6,2 % par rapport à 2018, en raison notamment :

- de la diminution des répartitions relatives aux diffusions 2018 sur les chaînes historiques liée à une estimation prudente lors du calcul des tarifs prévisionnels. Les soldes de droits occasionnés seront répartis en décembre 2020 ;
- du tassement des droits répartis sur les opérateurs ;
- de la baisse des droits de copie privée due à des perceptions exceptionnelles réparties en 2018. Néanmoins, les perceptions récurrentes restent stables.

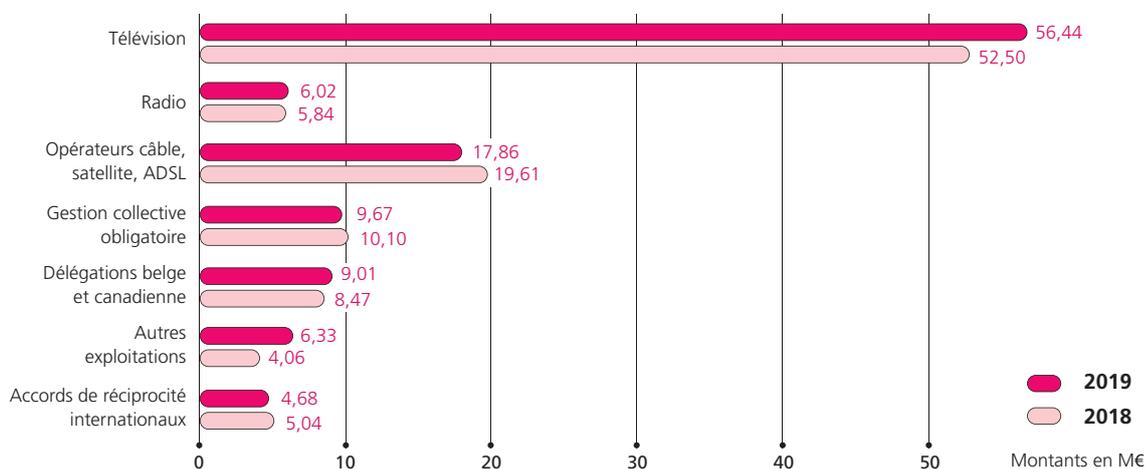
Les années antérieures et antépénultième représentent 30,76 % des droits répartis et concernent majoritairement le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises ainsi que les répartitions de droits aux vidéastes. En 2019, ces droits ont progressé de 8 %.

La Scam poursuit le travail entrepris en 2016 sur l'apurement des soldes anciens avec notamment en 2019, la réalisation du solde des exploitations 2009 des chaînes historiques.



LA VENTILATION DES PERCEPTIONS

PAR ORIGINE DES DROITS



Les chaînes de télévision (historiques, TNT, thématiques et locales) constituent la première source de perception de la Scam, avec 51 % des droits collectés (contre 50 % en 2018). L'augmentation entre les exercices 2018 et 2019 s'explique par des régularisations de droits d'anciennes années d'exploitation. Des rééquilibrages de perception s'opèrent entre d'un côté les chaînes historiques gratuites et de l'autre, certaines chaînes de la TNT et les éditeurs de télévision payante de manière générale. Malgré un léger tassement, les droits provenant des distributeurs de bouquets audiovisuels continuent d'assurer une rémunération significative pour les auteurs et les autrices.

Cependant, les opérateurs poursuivent la transformation de leurs offres en les spécialisant de plus en plus, remettant ainsi en question la valeur générale de la télévision linéaire et délinéarisée, fondement actuel des accords avec les sociétés d'auteurs, à un moment où les usages en IPTV et en mobilité n'ont jamais été aussi importants.

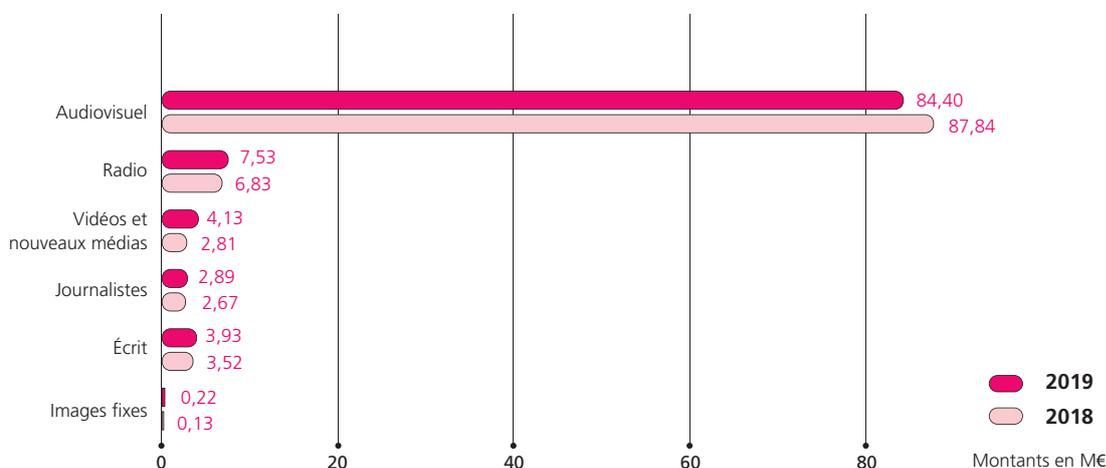
Concernant la rémunération pour copie privée, la Scam parvient à maintenir un niveau important de ses collectes grâce à la diversité de ses répertoires alors que le marché des supports assujettis est en pleine recomposition (renouvellement du smartphone mais déclin des décodeurs à disque dur intégré et des mémoires externes). Il faut également souligner la diminution progressive des droits de reprographie.

Par ailleurs, le bureau belge enregistre une année 2019 en hausse, due aux droits de retransmission et à un décalage sur des régularisations de droits.

Enfin, le léger recul observé sur les collectes des accords de réciprocité internationaux provient de retards dans la fourniture d'informations et dans la mise en répartition de la part de plusieurs organismes de gestion collective européens.

LA VENTILATION DES RÉPARTITIONS

PAR TYPE DE DROITS



La répartition des exploitations audiovisuelles représente 81,9 % des droits répartis par la Scam, pour un montant total de 84,4 M€, en baisse de 3,9 %. Plusieurs facteurs participent à cette baisse :

- la nouvelle ventilation des droits entre les activités d'édition et de distribution du groupe Canal+, génère pour la première année un tassement des droits opérateurs contrairement aux chaînes premium qui bénéficient pour la seconde année d'une augmentation ;
- la baisse des droits de copie privée est la conséquence des perceptions exceptionnelles dues à la résolution de nombreux litiges et réparties en 2018 ;
- des compléments de droits plus faibles concernant les chaînes historiques, signe d'une bonne estimation des tarifs initiaux.

Le montant des droits radiophoniques progresse de 10,2 % et représente 7,3 % des droits répartis.

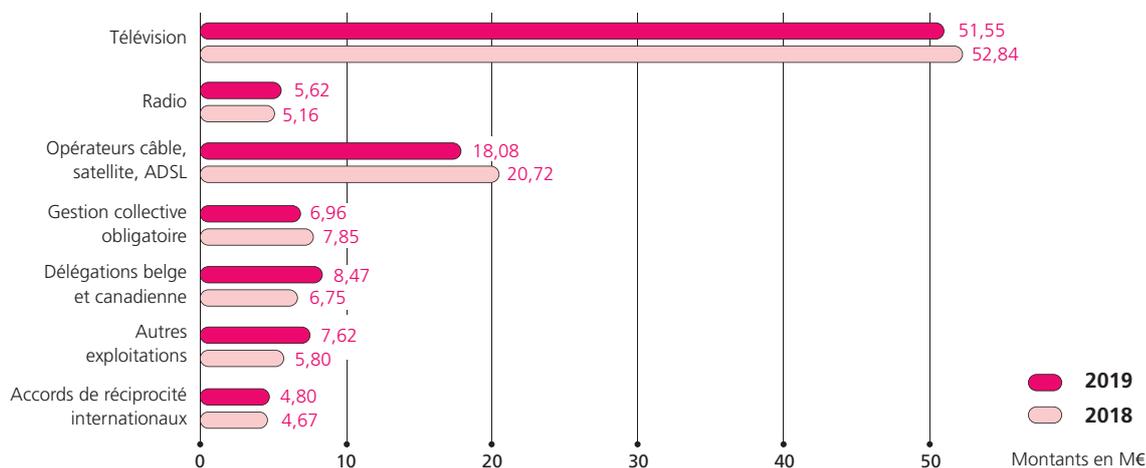
Les répartitions concernant les accords journalistes représentent 2,8 % des droits répartis et croissent de 8,1 % en raison de l'accélération des répartitions.

Les droits pour les exploitations sur les nouveaux médias (plateformes, services Web) atteignent 4 % du total des droits répartis. Ces droits ont progressé de 47,1 % en 2019, principalement en raison de la hausse des droits répartis aux vidéastes YouTube.

La répartition des droits relatifs au répertoire de l'écrit est également orientée à la hausse (+ 11,6 %), représentant ainsi 3,8 % des droits répartis. Cette hausse résulte notamment d'une progression des droits perçus au titre de la copie privée et de la reprographie du livre.

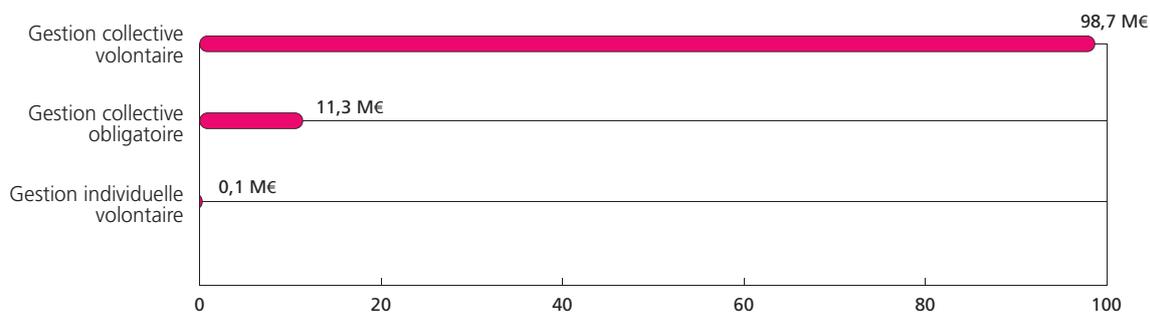
Enfin, pour les images fixes qui représentent 0,22 % des droits répartis en 2019, l'augmentation constatée de 73 % résulte de la mise en répartition de deux années de copie privée des images fixes de presse.

PAR ORIGINE DE DROITS



SOMMES PERÇUES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

En 2019, la gestion collective volontaire a représenté 89,7 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public) représentant 10,2 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est inférieure à 0,1 % (moins de 70 000 euros).



SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

En 2019, la gestion collective volontaire a représenté 91,7 % des versements, alors que la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) était de 8,3 % des droits répartis. La diminution de ces derniers est due à l'absence de perceptions exceptionnelles dans le calcul de la rémunération pour la copie privée audiovisuelle versée en 2019.

La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,08 %. Il n'y a pas eu en 2019 de reversement au titre de l'excédent de gestion.



35 829 MEMBRES ONT PERÇU DES DROITS

Le nombre d'ayants droit ayant reçu des droits d'auteur en 2019 progresse de 10,3 %. Cette augmentation a pour origine principale la mise en répartition des soldes des exploitations 2009 des chaînes historiques. Cependant, ces soldes génèrent de faibles montants, ce qui accroît artificiellement le nombre de bénéficiaires percevant moins de 100 euros.

Sans cet événement, le nombre d'auteurs et autrices de cette tranche aurait fortement baissé du fait d'un déplacement important d'ayants droit bénéficiant de la hausse des droits de l'écrit en 2019 vers la tranche supérieure (100 à 250€).

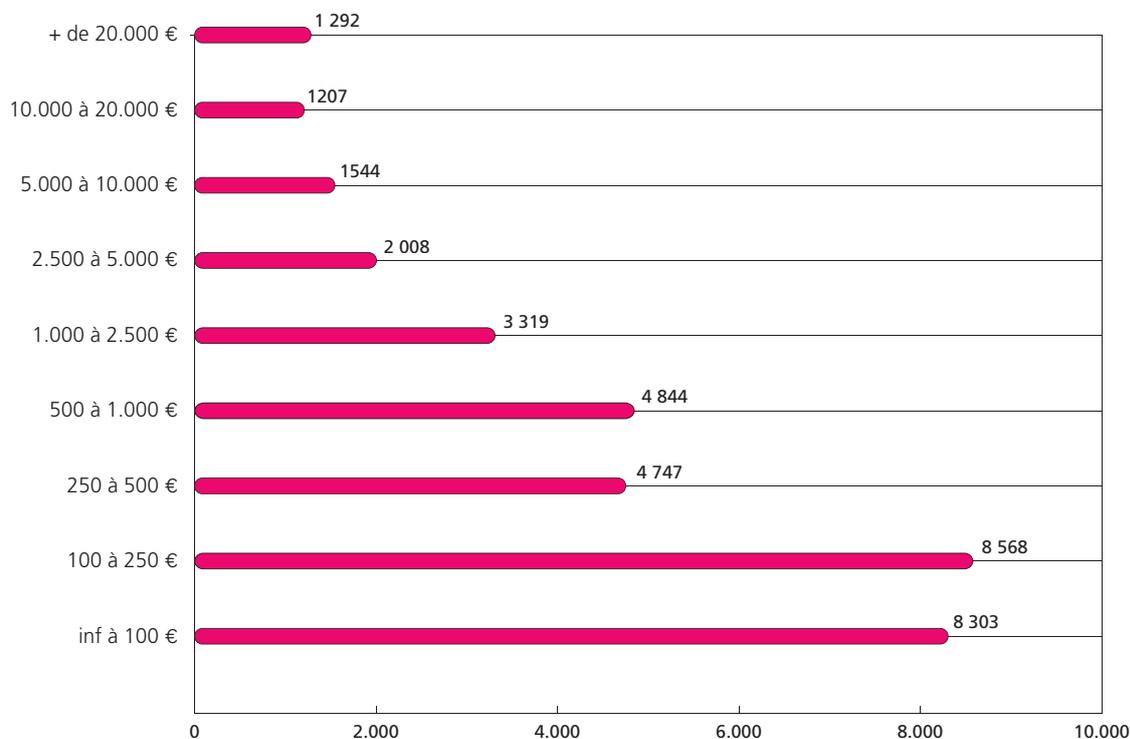
Le nombre d'ayants droit au sein des tranches comprises entre 500 et 5 000 euros progresse nettement, atteignant 28,4 % des auteurs et autrices ayant perçu des droits en 2019 contre 24,1 % en 2018. Cette évolution est notamment liée à l'accélération des répartitions des droits journalistes et à l'augmentation des répartitions des auteurs vidéastes.

Les tranches les plus hautes (supérieures à 5 000 euros) restent relativement stables.

ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT

35 829 ayants droit (+10,3 %) ont bénéficié d'un versement de droits en 2019, contre 32 486 en 2018 :

- 26 183 ont reçu des droits de gestion collective volontaire (+ 16,4 %) ;
- 30 982 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire (+ 10,3 %) ;
- 21 336 ont bénéficié des deux origines de rémunération (+ 17,8 %).



LA GESTION

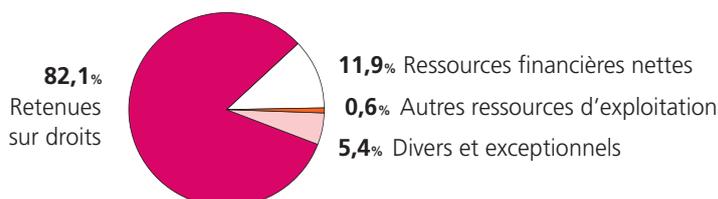
L'année 2019 se solde par un excédent de gestion de 65 632,92 euros. Cet excédent de gestion sera affecté selon les modalités validées par le conseil d'administration. Les produits de gestion financent de façon équilibrée les charges de gestion qui progressent dans des proportions équivalentes (+4 %).

LE FINANCEMENT DES CHARGES DE L'EXERCICE

Montants en milliers d'euros	Année 2019	Année 2018	Variations
Retenues sur droits	14 610	14 149	3,3 %
Ressources financières nettes	2 110	1 502	40,5 %
Autres ressources d'exploitation	104	96	8,1 %
Divers et exceptionnels	952	1 351	-29,5 %
TOTAL	17 776	17 097	4 %

Les retenues sur droits augmentent de 3,3 %, en raison de la progression du montant de la retenue statutaire sur les perceptions (533 K€) liée au financement du plan stratégique de modernisation informatique.

Les ressources financières utilisées dans le financement des charges sont en progression notamment du fait de l'amélioration des performances des fonds obligataires sur la période. Les produits divers et exceptionnels correspondent à de la production immobilisée en lien avec le plan stratégique de rénovation des systèmes d'information (535 K€) ainsi qu'à des écritures comptables de régularisation (333 K€) et de transferts de charges (85 K€).



LA VENTILATION DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

Montants en milliers d'euros	Année 2019		Année 2018		Variations
Charges de personnel		9 494 53,61 %	9 247 54,24 %		2,67 %
Achats et charges externes		7 379 41,66 %	6 243 36,62 %		18,19 %
Informatique (*)	2 418		1 558		
Immeuble (*)	899		932		
Fonctionnement	4 062		3 753		
Impôts et taxes		219 1,23 %	206 1,21 %		6,09 %
Amortissements et provisions		93 0,53 %	206 1,21 %		-54,82 %
Charges financières		120 0,68 %	1 093 6,41 %		-89,02 %
Charges exceptionnelles		406 2,29 %	53 0,31 %		659,88 %
Total		17 711	17 048		3,88 %

(*) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « informatique ».

Ce tableau fait ressortir une progression du total des charges qui s'analyse principalement de la façon suivante :

- charges de personnel : croissance des effectifs qui sont passés de 97,4 à 102,2 ETP en 2019 ;
- dépenses informatiques : progression liée au plan quinquennal de rénovation des systèmes d'information ;
- dépenses liées à l'immeuble : baisse des amortissements sur le bâtiment de l'avenue Vélasquez ;
- frais de fonctionnement : la hausse est essentiellement due à un accroissement des postes honoraires et personnel intérimaire ;
- amortissements et provisions : en 2018, la hausse était liée à un retraitement des écritures comptables sur les activités avec la filiale canadienne. Retour à un niveau normal en 2019 ;
- charges financières : constatation d'une moins-value sur une cession partielle d'un de nos fonds obligataires pour 80 K€ ;
- charges exceptionnelles : reclassement d'une provision pour risque pour litige compensée par une reprise sur provision. Nouvelle provision pour un risque fournisseur.

LE RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS AUX PERCEPTIONS DE L'EXERCICE N-1

En complément du ratio déterminé selon le décret du 18 novembre 1998 sur la base des perceptions de l'exercice (cf. annexes page 13), la Scam analyse également ce ratio sur les perceptions de l'exercice N-1 qui sont les composantes principales des retenues statutaires sur perception et répartition de l'année N.

Pour 2019, si on n'assimile pas les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante à des prélèvements sur droits, ce calcul fait apparaître un taux de 13,83 %, avec utilisation des produits financiers pour le financement de la gestion courante, en forte progression par rapport à

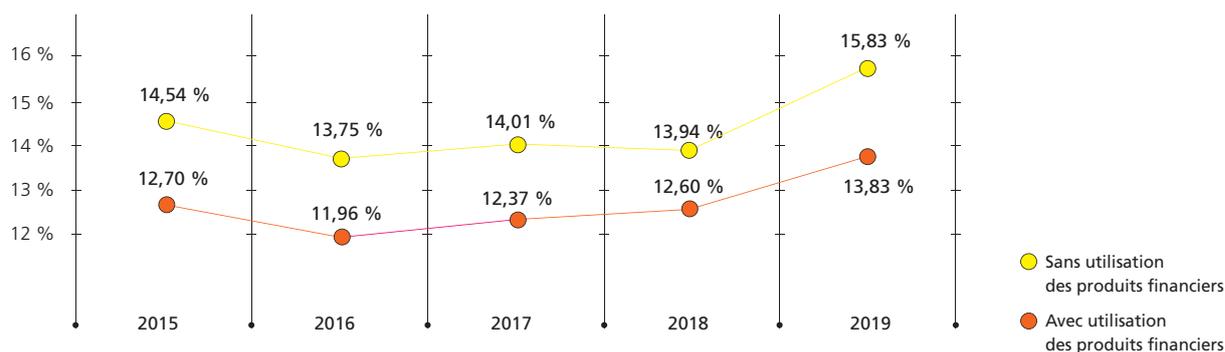
l'année précédente (+1,23 %). Cette variation s'explique :

- par la modification du taux de retenue sur les perceptions (1,90 % au lieu des 1,25 % appliqués depuis 2014) impactant les comptes 2019. Cette modification de taux marque le démarrage du financement du plan de modernisation de nos systèmes d'information (cf. page 21) ;
- par la poursuite des efforts d'accélération et de déblocage des sommes à répartir en 2019.

Ainsi la Scam a maintenu un volume de répartitions identique à celui de l'année précédente alors que les principales

perceptions éligibles à la répartition (2018) sont en baisse de 6 %. Cela s'est traduit par la mise en répartition de soldes antérieurs. Les taux de prélèvement sur répartition de droits demeurent, individuellement et par typologie de droits, inchangés.

Si on assimile les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante comme des prélèvements sur droits, ce ratio passerait théoriquement à 15,83 % pour 2019, le montant des produits financiers ayant fortement progressé par rapport à l'année précédente (+39 %).



VARIATION DES SOLDES DES DROITS RESTANTS À RÉPARTIR AUX AUTEURS ET AUTRICES

Montants en euros	Années antérieures à N-3	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N	Année N+1	Total
Année 2019	46 668 943	3 468 431	10 389 874	25 322 044	60 138 240	37 545	146 025 078
Année 2018	46 762 464	3 706 908	12 010 105	23 884 428	60 352 581	42 985	146 759 471
						Variation €	-734 393
						Variation %	-0,50%

La comparaison globale d'une année sur l'autre fait ressortir une diminution de 0,5 % (cf. détail en page 17 des annexes) des sommes en attente de répartition.

La Scam poursuit son objectif d'apurement des soldes anciens dans lequel elle s'est engagée pour identifier les sommes pouvant

éventuellement être réparties. La Scam répond ainsi à une recommandation de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

La Scam veille également à améliorer, tant que possible, les délais de répartition. Ainsi, le

4^e trimestre des exploitations de Radio France, RFI et des échanges internationaux et le 1^{er} semestre des diffusions sur le Réseau Outremer 1^{re} TV ont vu leur mise en répartition avancée.

LA GESTION FINANCIÈRE

Le montant global de la trésorerie inscrit dans les comptes de la société a essentiellement pour contrepartie les droits d'auteur en attente de répartition. Son niveau élevé s'explique par le décalage existant entre les paiements des droits par les diffuseurs (tous les trimestres ou bimestriels) et la fourniture par ces derniers (4 à 6 mois plus tard) de la documentation permettant l'analyse de l'exploitation des œuvres.

Ainsi, il ne s'agit en aucun cas d'une réserve financière car la totalité de cette trésorerie finance les droits non encore payés aux auteurs ou à d'autres OGC, mais aussi des dépenses d'action culturelle à venir et les soldes des cotisations sociales sur les droits.

Au 31 décembre 2019, le bilan fait apparaître à son actif une trésorerie disponible de 162 M€. Ce montant est en compensation de dettes inscrites au passif et correspond notamment à l'ensemble des droits des auteurs restant à répartir et à payer, à savoir :

- **146 M€ de droits en attente de répartition.** Il s'agit de sommes reçues des diffuseurs ou d'autres OGC dont la répartition n'est pas encore intervenue.
 - > **86 M€ correspondent aux années d'exploitation N et N-1** qui entrent dans le calendrier normal de répartition en fonction de la nature de l'exploitation ;
 - > **60 M€ correspondent à des années d'exploitation plus anciennes** dont la mise en répartition se fait au fur et à mesure du travail d'analyse effectué selon la nature des exploitations et l'ancienneté.
- **4,8 M€ de comptes d'auteurs créditeurs** pour lesquels le paiement n'a pas été effectué pour diverses raisons et malgré les actions menées pour faire baisser ce solde :
 - auteurs sans coordonnées postale et bancaire à jour ;
 - auteurs décédés pour lesquels la succession n'est pas encore finalisée ;
 - auteurs étrangers n'ayant pas fourni les documents fiscaux obligatoires.
- **5,2 M€ pour le compte d'auteurs non membres** pour lesquels une répartition des droits a été calculée mais qui n'ont pas encore adhéré. Malgré les relances régulières, il s'agit principalement de journalistes permanents des diffuseurs avec lesquels la Scam a des accords.
- **2,1 M€ de droits en attente de règlement pour des auteurs et autrices :**
 - dont les déclarations sont absentes ou incomplètes ;
 - dont la quote-part auteurs n'est pas validée ;
 - qui sont bloqués pour des problèmes juridiques.

Des actions sont menées régulièrement par le département juridique pour débloquer les situations.

- La trésorerie sert également au financement des activités culturelles et à l'aide sociale à destination des auteurs et des autrices.

Le niveau des sommes irrégulièrement en 2019 se monte à 2 037 660 €. Leur origine, leurs modalités d'utilisation ainsi que leur variation au cours de l'année sont précisées en page 18 des annexes du présent rapport. Par ailleurs, le placement de ces sommes, le temps de leur affectation, génère des produits financiers affectés à la gestion courante de la Scam, permettant ainsi de limiter le niveau des retenues statutaires sur les droits des auteurs. À ce titre, une évolution favorable du marché obligataire en 2019 a permis une reprise de provision sur moins-values latentes d'un montant de 1 080 K€ sur nos fonds, dont 195 K€ ont été remis dans les droits irrégulièrement.

Poursuivant sa politique d'investissement éthique et éco-responsable, la Scam a investi 7 M€ au sein de fonds de refinancement de sites de production d'énergies renouvelables. L'encours moyen de la trésorerie placée, hors notre compte courant, a été de l'ordre de 149,6 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2019 ressort à + 2,87 %.

LE STATUT JURIDIQUE

La Scam est une société civile à capital variable créée en 1981. Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle menées par la Scam sont prises par son conseil d'administration, composé de 22 auteurs et autrices élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam. En outre, le président du comité belge est administrateur de droit.

Ces membres du conseil d'administration élisent en leur sein le ou la présidente. Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint et du délégué général du comité belge et de la déléguée générale du comité canadien. Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, près de 100 salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

L'ASSOCIATION « SCAM VÉLASQUEZ »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre à des personnes, membres ou non de la Scam, d'effectuer des dépôts de manuscrits pour leur donner une date certaine d'antériorité. Elle participe également, dans la mesure de ses moyens, à certaines activités culturelles de la Scam.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE GESTION DES DROITS D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS

Comme l'ensemble des organismes de gestion collective, la Scam est soumise depuis 2001 aux vérifications de la commission de contrôle des organismes de gestion collective. En 2019, son contrôle a porté sur les flux financiers (période 2016-2018) et sur les dépenses informatiques et numériques (période 2013-2018). La commission de contrôle publiera les résultats de ses contrôles dans son 17^e rapport annuel, qui sera rendu public en septembre 2020.

LA SCAM RÉNOVE SON SYSTÈME D'INFORMATION

Afin de se donner les moyens de satisfaire tant aux futures évolutions réglementaires qu'aux spécificités des nouveaux médias qui nécessitent l'analyse de flux de données en croissance exponentielle, la Scam a engagé en 2017 un plan pluriannuel de refonte de ses systèmes d'information. Ce plan a été confirmé par l'Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2018 et qui a validé le principe du financement de ce plan par un ajustement du taux de retenue statutaire sur les perceptions (1,25 %), qui ne saurait être supérieur à 2,80 %.

Pour l'année de gestion 2019, le taux de retenue statutaire sur les perceptions 2018 a été augmenté à 1,90 %.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF	Montants en euros	Brut	Amortissements Provisions	Net au	
				31/12/2019	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE		33 166 499	16 487 050	16 679 450	15 784 600
Immobilisations incorporelles		13 768 376	8 564 318	5 204 058	3 782 945
Immobilisations corporelles		16 519 093	7 848 809	8 670 285	9 116 910
Immobilisations financières		2 879 030	73 923	2 805 107	2 884 745
ACTIF CIRCULANT		164 316 456	578 422	163 738 034	163 497 951
Créances		1 438 357	370 758	1 067 598	904 032
Valeurs mobilières de placement		135 893 990	207 664	135 686 326	141 119 960
Disponibilités		26 984 109		26 984 109	21 473 959
COMPTES DE REGULARISATION		135 161	0	135 161	149 970
Charges constatées d'avance		135 161	0	135 161	149 970
TOTAL ACTIF		197 618 116	17 065 472	180 552 644	179 432 520

PASSIF	Montants en euros	Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
Capital social					
Droits d'entrée		354 013		339 894	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		354 013		339 894	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques		181 878		259 913	
Provisions pour charges		732 340		778 437	
TOTAL PROVISIONS		914 218		1 038 349	
Dettes					
Adhésions en cours		69		69	
Auteurs affectation en attente		123		123	
Auteurs créditeurs		4 739 993		5 404 019	
Auteurs non membres		5 187 314		4 656 151	
Auteurs règlements en attente		2 103 331		2 246 447	
Créditeurs divers		7 794 414		6 548 712	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		510 614		732 629	
Dettes fournisseurs immobilisations		320 248		311 860	
Droits à répartir aux auteurs		146 025 076		146 759 469	
Droits à répartir aux OGC		1 141 141		2 259 668	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 309		17	
État, impôts & taxes		225 637		608 048	
Intérêts courus		10 811		10 590	
Irrépartissables imputables sur la gestion courante		2 037 660		1 842 660	
Organismes sociaux		8 571 748		6 086 700	
Personnel		549 292		538 161	
TOTAL DETTES		179 218 780		178 005 322	
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE		65 633		48 955	
TOTAL PASSIF		180 552 644		179 432 520	

LE COMPTE DE GESTION

<small>Montants en euros</small>	Année 2019	Année 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 343 011	15 053 204
Retenue statutaire sur les répartitions	12 838 122	12 910 558
Retenue statutaire sur les perceptions	1 772 233	1 238 542
Production immobilisée	535 039	402 123
Autres produits	197 617	501 981
CHARGES D'EXPLOITATION	17 184 789	15 902 336
Fournitures	184 438	163 898
Charges externes	3 685 283	3 025 977
Impôts, taxes	218 554	206 013
Charges de personnel	9 494 252	9 246 986
Charges de gestion	2 040 815	1 779 660
Amortissements et provisions	1 561 447	1 479 803
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 841 777	- 849 132
RESULTAT FINANCIER	1 948 034	408 924
Produits financiers	2 068 002	1 501 647
Charges financières	119 968	1 092 722
RESULTAT COURANT	106 257	- 440 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-40 624	489 163
Produits exceptionnels	365 343	542 588
Charges exceptionnelles	405 966	53 425
EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE	65 633	48 955

LES ACTIONS ET SOCIALES

LES ACTIONS CULTURELLES

En 2019, la Scam a consacré 2 597 305 € aux actions culturelles, en hausse de 1,9 % par rapport à 2018. Le Code de la propriété intellectuelle impose aux organismes de gestion collective de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs et autrices. Depuis 2016, la loi « Liberté de la création, architecture et patrimoine » incite également les sociétés d'auteurs à soutenir des actions d'éducation artistique et culturelle.

LES BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

En 2019, la Scam a consacré 748 379 € pour cette aide directe aux autrices et aux auteurs. 1 685 personnes ont déposé un projet, 165 personnes ont été lauréates, toutes disciplines confondues.

Sur l'ensemble des inscriptions, on compte plus de femmes (52 %) que d'hommes (48 %) et une majorité de domiciliations en France (88 %, dont 61 % de franciliens). Cette répartition géographique se retrouve dans les palmarès, mais celle par sexe se creuse en revanche en faveur des femmes (57 %) dans les choix des jurys.

La bourse documentaire a été sollicitée pour 921 projets et 103 ont été soutenus (1 440 depuis 1992 ; 63 % réalisés). Pour la première fois cette année, la Scam a publié le catalogue Brouillon d'un rêve rassemblant l'ensemble des projets lauréats 2019 mais aussi les films réalisés au cours de l'année, leur vie dans les festivals ou à la télévision...

La bourse sonore a attiré 98 projets et 13 ont été encouragés (201 soutenus depuis 1995 ; 67 % diffusés). L'appel à projets a été étendu aux podcasts afin de soutenir les créations originales des nouveaux diffuseurs numériques.

La bourse dédiée aux écritures et formes émergentes a été sollicitée pour 116 projets et 16 ont été encouragés (233 soutenus depuis 1999 ; 60 % réalisés). **La bourse Impact** destinée à accompagner les écritures audiovisuelles du Web, chaînes ou webséries documentaires a vu le jour. Les premières lauréates et lauréats seront annoncés en 2020.

La bourse dédiée à la photographie et au dessin de création a attiré 109 projets et 5 ont été encouragés (41 soutenus depuis 2010 ; 41 % aboutis).

La bourse journalisme soutient des projets émanant de journalistes n'étant pas salariés permanents d'une entreprise de presse. Sur 85 projets, 8 ont été aidés (84 projets soutenus en 8 ans ; 44 % aboutis).

La bourse littéraire ambitionne d'aider des œuvres évoquant l'univers de la littérature, de l'édition, de la photographie, du cinéma documentaire, de la radio, de la télévision ou des nouveaux médias, et d'encourager l'émergence de textes interrogeant la pratique de ces disciplines. Sur 62 projets, 4 ont été encouragés (71 soutenus depuis 2006 ; 52 % publiés).

CULTURELLES

ES AHORA
PODEMOS.

2,59 M€ en 2019

149 bourses attribuées

27 Prix

LES PRIX

Durant l'année, la Scam remet vingt-sept Prix. Ils récompensent des auteurs et des autrices pour des créations singulières, des œuvres naissantes ou l'ensemble d'une carrière.

Deux nouveaux Prix ont vu le jour en 2019 : le Grand Prix du Documentaire national au Fipadoc remis à Diego Governatori pour *Quelle folie* et le Prix de la vulgarisation, remis au festival Frames à Avignon, à Valentine Jongen pour sa chaîne YouTube *Valso Classic*.

Associé au Festival de Cannes depuis cinq ans, L'Œil d'or, le Prix du documentaire, a été décerné à Waad al-Kateab et Edward Watts pour *Pour Sama*, ex-aequo avec Patricio Guzmán pour *La Cordillère des songes*. Ont également été distingués en 2019 : Pervenche Bérès, Jean-Marie Cavada, Marc Joulaud et Virginie Rozière par le Prix Jean-Marie Drot (anciennement Prix des Auteurs) ;

pour le répertoire audiovisuel : Carmen Castillo, Diego Governatori, John Hulse, Rosine Mbakam, Raed Andoni, Stéphanie Wang-Breal ;

pour le répertoire sonore : Bernard Lenoir, Antoine Berland, Judith Bordas, Myriam Ayçaguer, Maëlle Sigonneau et Mounia El Kotni ;

pour le répertoire de l'écrit : Cécile Hennion, Christophe Donner et Pascal Quignard ;

pour le répertoire journalistique : Philippe Rochot, Xavier Harel et Thomas Lafarge ;

pour les écritures et formes émergentes : Charlie Danger, Jan Kounen, Molécule, Amaury La Burthe, Raphaële Bezin et Marin Martinie, ainsi qu'une mention spéciale pour Corentin Laplanche-Tsutsui ;

pour le répertoire institutionnel : Ioanis Nuguet, avec une mention spéciale à Fanny Tondre.

Pour les images fixes, le Prix du récit dessiné a été décerné à Luz, avec une mention spéciale à Séra.

Des Prix organisés en partenariat avec des structures culturelles ont couronné plusieurs lauréats : Denis Dailleux, Tomas van Houtryve, ainsi qu'une mention spéciale à Laetitia Vançon (Prix Roger Pic avec l'association Scam Vélasquez) et Lionel Jusseret (Prix Mentor avec Freelens) pour la photo. Malkiel Itzhaky et Caroline Barzilăi ont reçu le Prix de la traduction de documentaires télévisés, initié par l'Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel.

En remettant certains Prix hors les murs, la Scam affirme son engagement dans différents espaces culturels.

La Scam gère également les Prix Albert Londres remis, cette année, à Benoît Vitkine, Marlène Rabaud et Feurat Alani.

LES ÉTOILES

Chaque année depuis 2005, la Scam met sous les projecteurs trente œuvres originales, singulières et exigeantes.

Le 14^e jury des Étoiles de la Scam était présidé par Mosco Levi Boucault et composé de René-Jean Bouyer, Jill Coulon, Marion Gervais et Anne Poiret.

Avec huit films, Arte reste la chaîne qui a diffusé le plus de films étoilés, le groupe France Télévisions cumule quatorze Étoiles

avec une présence renforcée des chaînes régionales de France 3 (six films), les chaînes locales (six films) participent activement à la vitalité de la création régionale.

Les chaînes publiques étrangères (belges et suisses notamment), aux génériques de huit films, témoignent de l'importance de la coproduction francophone.

Enfin, la plateforme documentaire Tènk et Spicée, représentent la création documentaire sur le web.

LE FESTIVAL LES ÉTOILES DU DOCUMENTAIRE

Avec une fréquentation en hausse de 10 % par rapport à 2018 soit près de 5 500 entrées, le 5^e Festival les Étoiles du documentaire proposait au public, les 9 et 10 novembre au Forum des images, la projection gratuite des trente films étoilés, assortie d'une rencontre avec les auteurs et autrices.

Le Prix du public a été décerné à Ruth Zylberman et François Prodromidès pour *Les Enfants du 209 rue Saint-Maur, Paris X^e*. La soirée de clôture a présenté en avant-première *This Train I ride* d'Arno Bitschy (Les films du

Balibari, Napa films). Des programmations de films étoilés prennent de l'ampleur en région : à Rennes pour la quatrième année (en partenariat avec Comptoir du doc et l'Arbre), à Strasbourg (en partenariat avec la Safire) et enfin à Nantes, pour la première fois (en partenariat avec La Plateforme et le Lieu unique).

Enfin, forte de cette volonté partagée de soutenir les Étoiles en région, la Cinémathèque du Documentaire promeut et diffuse désormais le catalogue des trente Étoiles de l'année, auprès de son réseau.

LES SOIRÉES ET ÉVÉNEMENTS

Plusieurs soirées ont mis à l'honneur des auteurs et des autrices : un coup de chapeau à Florence Aubenas (Prix Christophe de Ponfilly 2018), la soirée Tendances avec une sélection des meilleurs films de commande, dont est issu le Prix institutionnel de l'année, une soirée Best Of consacrée aux œuvres Écritures et formes émergentes, la 19^e Nuit

de la Radio avec le programme *Refaire le monde* conçu par Antoine Chao, ou encore la soirée Crescendo mettant en lumière six compositeurs et compositrices de musique de films. La Scam a également organisé des hommages à trois auteurs : Jacques Brissot, Daniel Isoppo et Patrick Barbéris.

LES RENCONTRES ET DÉBATS

La Scam a organisé plusieurs entretiens, débats, rencontres à Paris ou dans les festivals partenaires. À Longueur d'ondes, elle a réuni les nostalgiques de l'Atelier de la Création Radiophonique. Au Figaro, la Scam a proposé une réflexion sur le thème *Twitter, est-ce informer ?* À VidéoFormes, *La Scam invite #5* a initié une rencontre entre une plasticienne vidéaste, Tania Mouraud, et un ingénieur, directeur du développement et des mobilités durables chez Michelin, Nicolas Beaumont, autour du thème *Une vision responsable pour demain*. Aux Rendez-vous de l'histoire

de Blois, c'est *l'Angleterre du Brexit* qui était au centre des débats. Enfin, pour la première fois cette année, la Scam participait aux *Journées de la création*, organisées par Sacem Université, pendant les Nuits de Fourvière, à Lyon, deux journées de réflexion et de prospective qui ont réuni institutionnels, artistes, scientifiques et politiques. Une rencontre professionnelle CNC-Scam a permis d'échanger et débattre sur le thème *Animation, fiction ou VR, des écritures au service du documentaire hybride*.

LES EXPOSITIONS DE LA GALERIE SCAM

La Galerie Scam a accueilli plusieurs expositions : le Prix du Récit dessiné 2018 avec les œuvres du lauréat Yannis La Macchia pour *Des bâtisseurs*, et de Lamia Ziadé, mention spéciale, pour *Ma très grande mélancolie arabe* (mars/mai 2019).

Le Prix Roger Pic 2019 avec les portfolios des lauréats Denis Dailleux pour *In Ghana – We shall meet again*, et Tomas van Houtryve

pour *Lines and Lineage*, ainsi que de Laetitia Vançon remarquée pour *At the end of the day*, (juin / octobre 2019).

Brouillon d'un rêve s'expose avec deux lauréats de Brouillon d'un rêve Photographie 2015 et Journalisme 2017, respectivement Cédric Gerbehaye pour *Cerro Rico* et Julien Pebrel pour *Géorgie, sur la route des minorités* (novembre 2019 / février 2020).

LE SOUTIEN AUX FESTIVALS

La Scam continue de soutenir fidèlement de nombreux festivals : Fipadoc, États généraux du film documentaire, Cinéma du réel, Sunny Side of the Doc, FID Marseille, Idfa, Longueur d'ondes, Pariscience, Figra, Prix Bayeux-Calvados-Normandie des correspondants de guerre, Visa pour l'image, Étonnants voyageurs, Marathon des mots ou encore Tènk, la plateforme SVoD de documentaires.

Elle accompagne des structures professionnelles comme Périphérie, la Maison des Journalistes, des organismes de formation ou des résidences de création. De nouveaux partenariats ont vu le jour cette année : La Maison du film, Les femmes s'exposent, Festival des écrits de femmes, Rendez-vous du carnet de voyages, Festival du film arabe, Eurodoc, Streamdays,...

L'ÉDUCATION À L'IMAGE

En 2019, la Scam a poursuivi et affirmé son soutien à deux dispositifs à la démarche différente mais aux mêmes objectifs pédagogiques : sensibiliser les jeunes au documentaire, au développement de leur esprit critique et de leur réflexion sur la place et le regard de l'auteur. Avec *Le Lycée pro crève l'écran*, animé par l'enseignante Hélène Kuhnunch et *Documentaire de poche*

organisé par l'Hadopi, douze classes de lycées de toute la France ont été accompagnées à travers ces concours. Les professeurs, eux aussi concernés, ont participé à un stage de sensibilisation au documentaire à la Scam. La Scam apporte un nouveau soutien cette année au projet *Mon Journal du Monde* dans le cadre de La Fabrique du Regard, initié par le BAL.

LA MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES

Rebaptisé Maison Agnès Varda des auteurs et des autrices en juin 2019 lors de la cérémonie de la fête des Prix, ce lieu d'accueil et de services aux membres de la Scam continue à recevoir un public nombreux.

Avec 2 613 visites cette année, la fréquentation a encore augmenté. Son espace de travail avec ses ressources papier ou en ligne (Inamediapro, Tènk...) ainsi que la salle de

visionnage mise à disposition pour les présentations de projets, réunions de travail ou rendez-vous professionnels sont appréciés, comme les permanences juridiques, fiscales, sociales et Brouillon d'un rêve qui s'y déroulent. Une vingtaine d'ateliers professionnels a également été proposée. Cent trente-sept événements ont par ailleurs été organisés par les auteurs et les autrices en salle Charles Brabant.

LA TOTALITÉ DES AIDES FIGURE EN DÉTAIL SUR WWW.SCAM.FR
ET SUR LA BASE DE DONNÉES CENTRALISÉE DES AIDES CULTURELLES VERSÉES
PAR LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE WWW.AIDESCRIPTION.ORG

LES ACTIONS SOCIALES

L'action sociale de la Scam est constituée d'un fonds de solidarité et d'un budget consacré au financement des contributions seniors. Elle est financée grâce à un prélèvement sur les perceptions voté chaque année par le conseil d'administration.

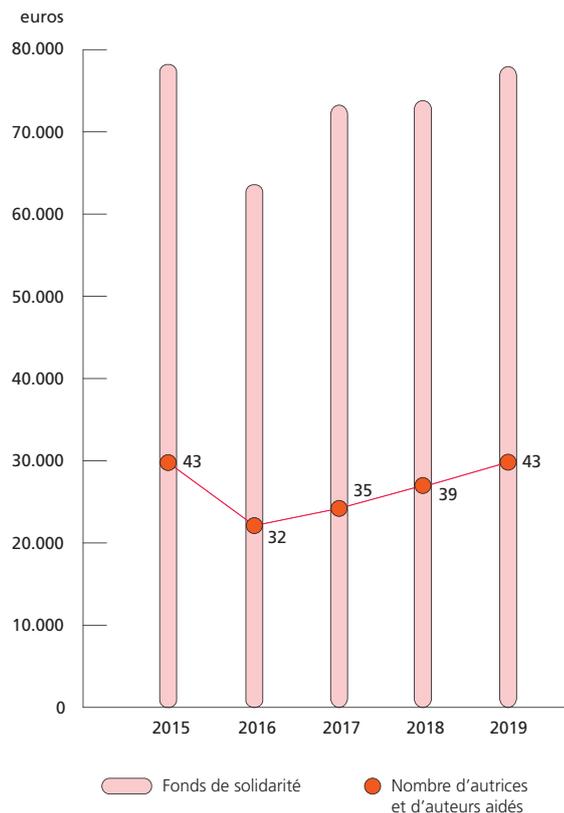
LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds permet d'aider ponctuellement des auteurs et autrices membres rencontrant des difficultés financières. Les dossiers, constitués auprès de l'assistance sociale, sont examinés par le bureau financier. En 2019, quarante-trois personnes ont bénéficié d'une aide financière pour un montant global de 77 800 euros.

2 548 K€
de contributions seniors

78 K€
de fonds de solidarité

91 membres accompagnés
pour régulariser leur retraite



LA CONTRIBUTION SENIOR

Cet avantage vise à améliorer les ressources des auteurs et autrices de plus de 65 ans. Il est attribué selon des critères définis par le conseil d'administration. Ces critères ont été remaniés en octobre 2017 pour les nouveaux bénéficiaires, d'une part pour maîtriser la charge

financière résultant de l'évolution démographique et, d'autre part, pour traduire plus fidèlement la carrière des auteurs et autrices membres. En 2019, la Scam a consacré 2 547 734 euros au titre de cette contribution qui a bénéficié à 2 524 personnes.

LES CONSULTATIONS SOCIALES

L'assistante sociale propose un soutien spécialisé, une écoute et des conseils ayant pour objectifs de faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles et d'anticiper l'aggravation de difficultés. Elle informe les auteurs et autrices sur les

dispositifs de protection sociale, leur apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison ou d'interface avec divers organismes. Les entretiens sont effectués par téléphone ou en face à face à la Maison Agnès Varda.

LES DOSSIERS SOCIAUX

La Scam a participé tout au long de l'année à la concertation et au suivi des réformes sociales, notamment celle afférente à la mise en place d'un système universel des retraites (voir page « L'actualité en 2019 »).

Aux côtés des autres organismes représentant les professionnels de la création, la Scam s'est efforcée de défendre au mieux les intérêts des auteurs et des autrices (compensation de façon pérenne de l'augmentation de la

CSG en 2020, réforme du régime social avec prélèvement à la source du précompte de la cotisation vieillesse, accompagnement des auteurs et autrices sur la régularisation des cotisations retraite arriérées...).

Le site www.scam.fr, les lettres et les réseaux sociaux de la Scam informent en temps réel les auteurs et autrices concernées par ces réformes importantes.

BELGIQUE ET

SCAM BELGIQUE

par Frédéric Young, Délégué général de la Scam Belgique

Quelques chiffres :

- Les perceptions se sont élevées à 8 626 131 euros (+ 3,7 % par rapport à 2018 et 19 % par rapport à 2017). C'est l'encaissement le plus élevé de ces dernières années. Les négociations avec les utilisateurs ont permis d'adapter les accords au nouveau cadre légal (injection directe) avec la plupart des distributeurs de services de média. Le contrat Telenet-LG sera revu en profondeur selon ce nouveau cadre légal dont les premiers effets semblent positifs. Ces discussions seront toutefois influencées par la décision de la Cour d'appel qui sera rendue dans le litige qui oppose la Scam à ce distributeur depuis 2007. Le service public de radio-télévision flamande, la VRT, connaît une violente crise de sa direction générale, le renouvellement du contrat avec la Scam demeure en conséquence incertaine. Les auteurs et autrices ont fait savoir aux responsables publics flamands leur frustration et leur inquiétude face à des discussions qui ne progressent pas depuis trop longtemps.
- Dans la moyenne des deux dernières années, les répartitions aux auteurs et autrices résidant en Belgique ont totalisé 3 284 548 euros.
- 254 nouvelles adhésions et seulement 7 démissions ont été enregistrées. 1 701 œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire, quelques 6 000 œuvres de vidéastes, 1 306 de la radio et plus de 20 000 œuvres de l'écrit.
- L'action culturelle initiée par le Comité belge, présidé par Paola Stevenne puis par Renaud Maes, montre toujours son dynamisme malgré des moyens qui demeurent modestes. Un partenariat très positif avec le télédiffuseur Orange (Belgique) a permis d'allouer plusieurs bourses d'écriture de documentaires à des autrices de l'audiovisuel. Pour la première fois, les Prix Rossel ont couronné des auteurs et autrices de bande dessinée. La Scam y a participé en dotant la mention spéciale du jury pour l'innovation en bande dessinée.
- La croissance des interventions de conseil juridique s'est poursuivie avec plus de 800 dossiers soumis par les auteurs et les autrices.

Outre ces chiffres :

L'ACTION PROFESSIONNELLE

L'engagement contre la précarité économique et sociale des artistes, et l'amélioration des droits des auteurs et des autrices ont été les deux grands sujets de l'année 2019 avec l'adoption des deux directives européennes et un travail approfondi à l'occasion des élections puis au moment de l'élaboration des projets des nouveaux gouvernements (communautés et régions). Plusieurs débats professionnels ont également été tenus à la MEDAA, notamment dans le cadre de réunions des responsables culturels et de l'éducation des communes de la région bruxelloise. L'emploi artistique, l'absence de statut professionnel spécifique pour les artistes, les aides à l'écriture et au développement, la promotion des auteurs et autrices de la création sonore, l'égalité des genres dans la culture ont été discutés, avec des pistes concrètes de mesures favorables aux créateurs et créatrices.

LA MEDAA

L'accueil d'un nombre croissant d'auteurs et d'autrices dans les espaces de co-travail et la multiplication des événements de qualité démontrent à quel point le projet, formulé au moment de l'acquisition du nouveau bâtiment, d'établir un lieu ouvert et professionnel de référence était pertinent. La MEDAA dynamise incontestablement le travail du Comité belge et de l'équipe. Elle se révèle un outil de rayonnement efficace de la Scam, de ses membres et de relais de ses préoccupations.

LA REPROGRAPHIE

La Scam a poursuivi son action pour que les droits de copie privée reprographique, diminué de moitié depuis 2017, puissent être récupérés. Une action judiciaire a été lancée contre l'état belge qui n'a pas rempli ses obligations. De nouvelles démarches ont été initiées vers les parlementaires pour améliorer la législation, malgré un contexte politique fédéral très complexe.

La Scam soutient aussi les efforts du nouveau directeur général de Reprobél pour relancer les perceptions en matière de reprographie.

CANADA

SCAM CANADA

par **Élisabeth Schlittler**, Déléguée générale de la Scam Canada

En 2019, nos activités se sont déroulées, avec pour toile de fond, le dépôt de rapports très attendus des comités chargés de faire des recommandations au gouvernement fédéral afin que trois lois cruciales pour le secteur culturel soient adaptées à l'ère numérique. Cet examen législatif qui s'est déroulé dans le contexte d'élections fédérales a mobilisé la Scam et tous les acteurs du domaine audiovisuel qui ne pourra survivre aux géants du Web que si les lois actuelles sont modifiées.

À une époque où la contribution des auteurs et des autrices peine à être reconnue lorsqu'elle n'est pas tout simplement ignorée, La Scam a renégocié, souvent âprement, des ententes avec des radiodiffuseurs conventionnels, spécialisés, un public et signé deux nouveaux contrats avec des chaînes conventionnelles privées.

En 2019, la Scam a poursuivi l'analyse d'un éventuel changement du mode de rémunération des auteurs québécois pour l'exploitation des œuvres par les plateformes numériques. Cet important dossier fera encore partie des priorités en 2020.

Grâce à l'appui de l'action culturelle de Paris, nous avons pu conclure un partenariat avec Les Rencontres Internationales du Documentaire de Montréal (RIDM). À l'occasion de cette 22^e édition des RIDM, le Prix Nouveaux Regards a été créé afin de récompenser les auteurs et autrices émergentes. Ce partenariat offre une vitrine attrayante pour mieux faire connaître la Scam et le droit d'auteur aux nouveaux cinéastes. Les Bourses Scam et l'aide à la diffu-

sion des œuvres dans des événements à l'étranger sont les deux activités de l'action culturelle au Canada. À la grande satisfaction des comités de sélection des aides Scam, plusieurs projets soutenus ont été produits en 2019 dont un a été sélectionné dans une compétition des RIDM.

La Scam est membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) ainsi que de son conseil d'administration. En 2019, la CDEC a organisé la campagne J'agis à laquelle les membres de la Scam ont participé activement. Elle fait aussi partie de la Coalition pour la culture et les médias (CCM). Ces coalitions fondées au Québec regroupent tous les organismes du domaine culturel canadien et québécois et sont actives auprès des pouvoirs publics fédéraux et provinciaux.

L'amélioration de la qualité des services aux membres s'est traduite cette année, notamment par la création d'un nouveau site ainsi que la diffusion accrue des activités de la Scam sur les réseaux sociaux.

Le travail d'information des auteurs, des autrices, de leurs agents, avocats, producteurs, syndicats occupe toujours une part importante de nos activités.

La perception, la répartition et les adhésions sont demeurées stables.

En 2019, le comité des auteurs était présidé par le scénariste et réalisateur Luc Dionne, Benoit Pilon en était le vice-président et Marie-France Landry complétait le comité exécutif.

SCAM 2019 / 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège des œuvres audiovisuelles : Brigitte Chevet, Stéphanie Elbaz, Amalia Escriva, Geneviève Guichenev, Brigitte Hansen (représentante des traducteurs), Patrick Jeudy, Sonia Kronlund, Rémi Lainé (trésorier), Virginie Linhart, Marie Mandy, Florence Martin-Kessler, Laëtitia Moreau (présidente et représentante des écritures et formes émergentes), Jérôme Prieur
Collège des œuvres sonores ou radiophoniques : Leila Djitli, Alain Kruger, Karine Le Bail, Emmanuel Moreau
Collège de l'écrit : Colette Fellous, Benoît Peeters
Collège des images fixes : Bénédicte Van der Maar
Collège des journalistes : Lise Blanchet (vice-présidente), Alain Le Gouguec
Représentant du comité belge : Renaud Maes

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE

Bernard Apfeldorfer, Anne de Giafferri (présidente), Jean-Jacques Le Garrec, Marie-Dominique Montel, Geneviève Wiels.

LE COMITÉ BELGE DE LA SCAM

Collège des œuvres audiovisuelles : Emmanuelle Bonmariage, Jérôme Laffont, Jérôme Le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint
Collège des œuvres orales ou sonores : Paola Stévenne
Collège de l'écrit : Myriam Leroy, Renaud Maes (président du comité belge), Emmanuèle Sandron, Nathalie Skowronek, Isabelle Wery
Collège des œuvres d'art numérique : Laurence Rosier

LE COMITÉ CANADIEN SCAM/SACD

Collège de la télévision : Bruno Carrière, Luc Dionne, Rafaële Germain, Marie-France Landry, Charles-Olivier Michaud, Patrick Lowe
Collège du cinéma : Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon
Collège du spectacle vivant : Normand Chaurette, Pierre-Michel Tremblay
Comité exécutif : Luc Dionne, Marie-France Landry, Benoit Pilon

LA COMMISSION DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Administratrices et administrateurs membres de droit : Brigitte Chevet (présidente de la commission), Stéphanie Elbaz, Amalia Escriva, Geneviève Guicheny, Brigitte Hansen, Patrick Jeudy, Sonia Kronlund, Rémi Lainé (vice-président de la commission), Virginie Linhart, Marie Mandy, Florence Martin-Kessler, Laëtitia Moreau, Jérôme Prieur

Membres extérieurs désignés par le conseil d'administration : Olivier Ballande, Frédéric Brunquell, François Caillat, Gilles Cayatte (vice-président de la commission), Matthieu Chatellier, Zouhair Chebbale, Jérôme Clément-Wilz, Aymeric Colletta, Jean-Charles Deniau, David Dufresne, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Marc Faye, Anna Feuillou, Damien Fritsch, Danielle Jaeggi, Valérie Julia, Anna-Célia Kendall, Baudouin Koenig, Atisso Médessou, Camille Ménager, Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova, Jean-Michel Rodrigo, Juliette Senik, Caroline Swysen

LA COMMISSION DES ŒUVRES SONORES OU RADIOPHONIQUES

Administratrices et administrateurs membres de droit : Karine Le Bail (présidente de la commission), Leïla Djitli, Alain Kruger, Emmanuel Moreau

Membres par le conseil d'administration : Mehdi Ahoudig, Judith Bordas, Julien Cernobori, Antoine Chao, Andrea Cohen (vice-présidente), Souleymane Coulibaly, Laurence Garcia, Linda Lorin, Christian Rosset, Laurent Valière

LA COMMISSION DE L'ÉCRIT

Administratrice et administrateur membres de droit : Colette Fellous, Benoît Peeters (président de la commission)

Membres extérieurs désignés par le conseil d'administration : Laura Alcoba, Pascal Boille, Catherine Clément (vice-présidente), Simonetta Greggio, Nedim Gürsel, Isabelle Jarry, Bertrand Leclair, Pascal Ory

LA COMMISSION DES JOURNALISTES

Administratrice et administrateur membres de droit : Lise Blanchet (présidente de la commission), Alain Le Gougec

Membres désignés par le conseil d'administration : Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Didier Dahan, Olivier Da Lage, Emilie Gillet (observatrice), Geneviève Guicheny (observatrice), Eric Lagneau, Cédric Lang-Roth, Thierry Ledoux, Emmanuel Moreau (observateur), Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Sophie Piard, Nathalie Sapena, Bénédicte Van der Maar (observatrice), Violaine Vermot-Gaud

LA COMMISSION DES IMAGES FIXES

Administratrice membre de droit : Bénédicte Van der Maar (présidente de la commission)

Membres désignés par le conseil d'administration : Nadia Benchallal, Aurélie Quintard (vice-présidente), Alain Frappier, Jacques Graf, Phouera Ing, Thierry Ledoux (observateur), Tomas Van Houtryve, Steven Wassenaar

LA COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES

Administratrice membre de droit : Laëtitia Moreau (présidente de la commission).

Membres désignés par le conseil d'administration : Ludovic Bassal, Géraldine Brezault, Jean-Marc Chapoulie, Aymeric Colletta (observateur), Gilles Coudert, Camille Duvelleroy, Isabelle Fougère, Pascal Goblot (vice-président), Cédric Mal, Claudia Marschal, Ina Mihalache, Marianne Rigaux

LA REPRÉSENTATION DE LA SCAM

LA SCAM EST PRÉSENTE
DANS LES ORGANISMES SUIVANTS
ET PARTICIPE À LEURS TRAVAUX

INTERNATIONAL

- Membre ALAI**
Association Littéraire & Artistique Internationale
Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain
- Membre actif : CISAC**
commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective
- Membre associé FERA**
Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel
Organisme se donnant pour mission de défendre la liberté de création, la diversité culturelle, une industrie audiovisuelle européenne florissante
- Membre GESAC**
Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne
- Membre IFRRO**
International Federation of Reproduction Rights Organisations
Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes
- Membre fondateur et actif : SAA**
Council of General Policy, Workshops...
Sociétés des Auteurs Audiovisuels
Regroupement d'organismes de gestion collective en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

FRANCE

- Membre fondateur Conseil d'administration Commission de surveillance AVA**
Arts Visuels Associés
Société faitière de gestion des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les images fixes
- Membre du collège auteurs CFC**
Centre Français d'exploitation du droit de Copie
Organisme de gestion des droits agréée pour la reprographie
- Membre fondateur Conseil d'administration Commission de surveillance COPIE FRANCE**
Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle
Organisme de gestion de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires
- Membre fondateur Conseil d'administration Commission de surveillance SORIMAGE**
Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des images fixes

BELGIQUE

- Membre AUVIBEL**
Organisme de gestion des droits pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles
- Membre PRO SPERE**
Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles
- Membre REPROBEL**
Mandat de gestion accordé à la Scam
Organisme de gestion des droits pour la reprographie en Belgique

ACTION PROFESSIONNELLE

Membre	AFPIDA Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle
Membre fondateur Conseil d'administration	AGENCE FRANÇAISE ISAN Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam
Membre	ALPA Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux
Membre	AMAPA Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs
Conseil d'administration	CINEMA DU RÉEL Festival international de films documentaires
Partenaire	CMC Centre de Médiation Culture Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition
Membre fondateur Conseil d'administration	COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE / ADRIC Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales
Membre	CPE Conseil Permanent des Écrivains Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre
Membre de droit	FILM-DOCUMENTAIRE.FR Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles
Membre du comité de pilotage	FABRIQUE DES FORMATS Organisme visant à concevoir des formations pour la création de formats audiovisuels
Membre du conseil d'administration	FIPA Festival International des Programmes Audiovisuels
Membre	INFORMER N'EST PAS UN DÉLIT Collectif de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet ayant pour vocation de mener des combats citoyens pour défendre la liberté d'information
Membre fondateur Conseil d'administration	LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE Regroupement de professionnels de la culture : sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle
Membre du comité de rédaction Conseil d'administration	RIDA Revue Internationale du Droit d'Auteur Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens

PARTICIPATIONS INSTITUTIONNELLES

Membre titulaire du collège ayants droit	COMMISSION DE L'ARTICLE L.311-5 DU CPI Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée
Membre de la commission plénière Commissions spécialisées	CSPLA Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture.

LA SCAM EST EN OUTRE RÉGULIÈREMENT CONSULTÉE POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LE DROIT D'AUTEUR, LA GESTION COLLECTIVE, SES RÉPERTOIRES ET L'UNIVERS DES MEDIA PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, LE CNC, LE CSA, LES PARLEMENTAIRES, ETC.



P. 2/3:
Djamilia (Étoile 2019)
d'Aminatou Echard
Arte, 529 Dragons



P. 4/5:
L'Esprit des lieux (Étoile 2019)
de Stéphane Manchematin et Serge Steyer
Les Films de la pluie, Ana Films



P. 6/7:
Norilsk, l'étreinte de glace (Étoile 2019)
de François-Xavier Destors
Les films d'un jour, Bip TV, Pictanovo



P. 8/9:
Manu, l'homme qui ne voulait pas lâcher sa caméra (Étoile 2019)
d'Emmanuelle Bonmariage
Clin d'Œil Films, RTBF, CBA



P. 18/19:
Zona Franca (Étoile 2019)
de Georgi Lazarevski
Ciaofilm, Les Films du Poisson



P. 20/21:
Blaise Cendrars, comme un roman (Étoile 2019)
de Jean-Michel Meurice
Arte France, Lobster Films, Cinétévé



P. 22/23:
La Russie dans l'objectif (Étoile 2019)
d'Alexander Abaturou et Margaux Opinel
Artline Films, Arte France



P. 24/25:
En Política (Étoile 2019)
de Penda Houzangbe et Jean-Gabriel Tregcoat
Petit à petit production, Vosges Television



P. 26/27:
Simone Veil, Albums de famille (Étoile 2019)
d'Hugues Nancy
Nilaya Productions



P. 28/29:
BNP Paris Bas, dans les eaux troubles de la première banque européenne (Étoile 2019)
de Xavier Harel et Thomas Lafarge
Little Big Story



P. 30/31:
En Équilibre (Étoile 2019)
d'Antarès Bassis et Pascal Auffray
TS Production, France Télévisions



P. 32/33:
Samaritain (Étoile 2019)
de Julien Menanteau
France Télévisions, Gloria Films



P. 34/35:
Les Enfants du 209 rue Saint-Maur, Paris X^e (Étoile 2019)
de Ruth Zylberman et François Prodromidès
Zadig Productions, Arte France

Scam*

France
5, Avenue Velasquez
75008 Paris
+33 1 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Belgique
Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
+32 2 551 03 20
infos@scam.be
www.scam.be

Canada
Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
+1 514 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca